



Section **CFDT**
Région
Normandie

VOTRE ACTU

Avril 2023



En bref

☑ **Réfaction du régime indemnitaire** : lors du Comité social territorial du 27 mars, en réponse à la déclaration préalable de la **CFDT**, l'Administration nous a informés que des discussions sur la révision des modalités de réfaction du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie seraient engagées dès 2023.

☑ **Covid** : depuis le 1^{er} février, plusieurs mesures sanitaires ont pris fin, en particulier les arrêts de travail dérogatoires (rétablissement de la journée de carence pour les congés maladie en lien direct avec la Covid-19), l'isolement systématique des cas positifs et la réalisation d'un test au bout de deux jours pour leurs contacts, le suivi des cas contacts via le service contact Covid (géré par l'Assurance maladie). Les autorisations spéciales d'absence pour les agents publics reconnus personnes vulnérables ont également pris fin le 28 février.

☑ **Forfait mobilité durable** : dans le cadre du plan de mobilité, la **CFDT** a obtenu la mise en place du forfait mobilité durable. Un décret de décembre 2022 a **étendu ce forfait**: cumul (sous conditions) avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun, prise en compte des déplacements avec des engins (motorisés ou non) de type trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, cyclomoteur (sous réserve que le moteur soit non thermique) et montant modulé en fonction du nombre de jours (100€ pour 30 à 59 jours, 200€ pour 60 à 99 jours, 300€ pour au moins 100 jours). Les demandes seront à transmettre **avant fin mai à action.sociale@normandie.fr**.

☑ **Billet congés annuels SNCF** : vous pouvez bénéficier une fois par an d'un **tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour en France** à l'occasion d'un congé annuel. La réduction est de **25 % pour un voyage aller-retour d'au moins 200 km en tout** (50% si vous réglez au moins la moitié du billet en chèques vacances). Vous pouvez inscrire sur votre billet la personne avec qui vous vivez en couple et vos enfants de moins de 21 ans. Pour obtenir les billets, vous devez remplir un formulaire disponible auprès de la SnCF, le faire compléter par le pôle gestion du temps et le déposer directement dans une gare SnCF accompagné des pièces prouvant votre parenté avec les autres personnes figurant sur le titre de transport.

☑ **Élections professionnelles 2022** : la **CFDT** continue à progresser avec 40,2% aux élections au Comité social territorial (37,7% en 2018). Elle y obtient **6 sièges de titulaires sur 15**. Elle est **la seule organisation syndicale présente dans toutes les instances** avec 3 sièges de titulaires en CAP C, 4 en CAP B, 5 en CAP A et 6 en CCP. Retrouvez la liste de l'ensemble de vos représentants **CFDT** sur notre site <https://www.regionnormandie-cfdt.fr> (rubrique instances)

Dates clés

- ☑ **CST** : 5 juin
- ☑ **FSSSCT** : 9 mai
- ☑ **CAP** : 11 mai
- ☑ **CCP** : 25 mai
- ☑ **Groupes de travail (GT) / temps d'échange (TE)** :
 - Bilan des élections professionnelles : 14 avril
 - Maintien et retour à l'emploi: 5 mai
 - Conditions de travail: 16 juin

LA CFDT EST AUSSI
FORCE DE PROPOSITIONS.



Zoom sur...l'évaluation

Modalités d'organisation, déroulement de l'entretien, critères d'évaluation, révision et recours etc. l'entretien annuel et l'évaluation sont définis de manière précises par les textes (décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 pour les fonctionnaires et l'article 1-3 décret n°88-145 du 15 février 1988 pour les contractuels).

Lors du Comité social territorial (CST) du 30 janvier la **CFDT** en a rappelé certaines règles et dénoncé le fait que les modalités « allégées » mises en place par la Région pour l'année 2023 ne respectent pas l'ensemble de ce qui est prévu par les textes.

Alors comment cela doit-il se passer ? Quels sont vos droits ? Quelles sont vos possibilités de recours en cas de désaccord ? Pour vous aider, la **CFDT vous propose un document récapitulatif, disponible sur son site internet** <https://www.regionnormandie-cfdt.fr/courriers-communiques/>.

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre évaluation, **vous avez jusqu'au 18 avril 2023 inclus pour faire une demande de révision**. Vos élu(e)s **CFDT** dans les CAP et la CCP sont à votre disposition pour vous conseiller si vous avez des questions ou si vous êtes en désaccord avec le déroulement ou les conclusions de l'entretien. Ils peuvent vous aider dans la rédaction de votre demande de révision et vous soutenir lors de la réunion de l'instance. **N'hésitez pas à les contacter**.

A retenir

☑ **Minimum de traitement** : suite à la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2023, l'indice minimum de rémunération a été revalorisé. Il s'élève à 353 en indice majoré (indice brut de 385) soit 1 712,06€ bruts.

☑ **Jours de fermeture 2023** : la charte du temps de travail des sites administratifs prévoit 2 jours de fermeture des services de la Région, avec prise obligatoire de congés annuels. En 2023, ce sera **le vendredi 19 mai et le lundi 14 août**.

Portraits de militant(e)s



Isabelle Bouzin

Fonctions militantes :

Membre du Comité social territorial

Membre de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Métiers/Lieu de travail :

AER — Lycée Malherbe — Caen (14)

Contact :

isabelle.bouzin@normandie.fr



Guillaume Hénin

Fonctions militantes :

Membre du Comité social territorial

Membre de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Métiers/Lieu de travail :

Délégué à la Sécurité du SI — DRTN — Site de Rouen

Contact :

guillaume.henin@normandie.fr

SECTION INTERCO CFDT RÉGION NORMANDIE

5, rue Robert Schuman à ROUEN et Abbaye aux Dames à CAEN

06.21.63.45.71 — 06.45.83.18.46

syndicat.cfdt@normandie.fr

